

L'an deux mil vingt six

Le lundi 1^{ER} juin

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 19 mai 2026 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents : Emmanuelle JARDIN-PAYET - Daniel VINCENT - Jean-Paul FANET - Céline BLANLOT - Sylviane LELANDAIS - Pascal GUEGAN - Christine MIOUX - Sophie LE PIFRE - Aziz BALADI - Jean-Luc GAUFFRE - Frédérique KALBUSCH - Yann LEBOUTEILLER-QUENOVAULT - Salah GHERBI - Laurence DUPONT - Laurent TUFFIER – Johanna DURIEC – Laurence LECONTE – Carole WITTEMBERG – Daniel PARIS - Sébastien PICOT formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Jean-François MORLAY ayant donné pouvoir à Sylviane LELANDAIS

Ludivine BENOIT

Secrétaire de séance : Pascal GUÉGAN

1°) Approbation du compte-rendu du 27 avril 2026

Le compte-rendu du 27 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2°) Garantie d'emprunt pour la construction de logements sociaux.

Monsieur le Maire présente la demande de Caen la Mer habitat, bailleur social, qui consiste à obtenir une garantie d'emprunt pour la construction de 29 logements en VEFA (18 PLAI – 11 PLUS). Le conseil donne son accord de principe.

3°) Constitution de groupes de travail

Suite à l'installation des commissions « solidarité, sociabilités, fraternité » et « aménagement et cadre de vie » Monsieur le Maire propose de créer plusieurs groupes de travail :

Au titre de la commission « solidarité, sociabilités, fraternité » :

- Programmation culturelle
- Participation citoyenne, budget participatif.
- Communication

Au titre de la commission « aménagement et cadre de vie » :

- Locaux communaux
- Préservation de la biodiversité
- Mobilités, sécurité, accessibilité

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité la création des groupes de travail ci-dessous. Le Maire invite chaque conseiller à se positionner sur les groupes de son choix.

Au titre de la commission « solidarité, sociabilités, fraternité » :

- **Programmation culturelle :**
 - Pierre SCHMIT
 - Emmanuelle JARDIN-PAYET
 - Laurence DUPONT
 - Sylviane LELANDAIS
 - Carole WITTEMBERG

- **Participation citoyenne, budget participatif.**

- Pierre SCHMIT
- Aziz BALADI
- Céline BLANLOT
- Emmanuelle JARDIN-PAYET
- Christine MIOUX
- Laurent TUFFIER
- Ludivine BENOIT

- **Communication**

- Pierre SCHMIT
- Emmanuelle JARDIN-PAYET
- Sophie LE PIFRE
- Laurent TUFFIER

Y seront associés les agents communaux Christelle COCQUET, Aline VINCENT et Germain PERONNE.

Au titre de la commission « aménagement et cadre de vie » :

- **Locaux communaux**

- Pierre SCHMIT
- Jean-François MORLAY
- Daniel VINCENT
- Laurence LECONTE
- Johanna DURIEC
- Salah GHERBI
- Carole WITTEMBERG
- Daniel PARIS
- Pascal GUEGAN

Y seront associés les agents communaux Christelle COCQUET et Julien LAIR.

- **Préservation de la biodiversité**

- Pierre SCHMIT
- Emmanuelle JARDIN-PAYET
- Ludivine BENOIT
- Laurence DUPONT
- Frédérique KALBUSCH
- Sophie LE PIFRE
- Laurent TUFFIER
- Laurence LECONTE
- Daniel VINCENT.

- **Mobilités, sécurité, accessibilité**

- Pierre SCHMIT
- Sophie LE PIFRE
- Emmanuelle JARDIN-PAYET
- Daniel VINCENT
- Sylviane LELANDAIS
- Johanna DURIEC
- Aziz BALADI
- Johanna DURIEC

4°) Présentation du Plan communal de sauvegarde

Issu du porter à connaissance établi par la Préfecture qui a pour objet :

- de mettre en perspective les risques naturels et technologiques majeurs présents sur la commune de Hermanville sur mer ;
- de présenter les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

ce dossier rassemble les données nécessaires au Maire pour l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) transmis à la population, établi à partir du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le Plan Communal de Sauvegarde – **appelé PCS** - regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense tous les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde relève de la compétence du Maire sur le territoire de sa commune.

Ce dossier n'est pas un document réglementaire : il n'est par conséquent pas opposable aux tiers et ne peut se substituer aux règlements en vigueur, notamment pour ce qui est de la maîtrise de l'urbanisme.

Le PCS est obligatoire pour les communes concernées par :

- Un PPRN – Plan de prévention des risques naturels prévisibles
- Un PPRM – Plan de prévention des risques miniers
- Un PPRI – Plan de prévention des risques d'inondations

Le PCS est conseillé pour toutes les communes avec ou sans obligation.

Le PCS repose sur 5 grands principes :

1. Alerter, Informer, évacuer, héberger et ravitailler
2. le PCS est le maillon local de l'organisation de la Sécurité civile
3. le PCS est un outil d'aide à la gestion d'un événement de sécurité civile
4. le PCS concerne l'ensemble des Services communaux
5. la démarche PCS doit permettre de tendre vers une culture communale de sécurité.

Les risques identifiés sur la commune sont :

- incendie important
- inondation due aux crues
- Rupture de digue
- Transports de matières dangereuses
- Coupure d'eau générale en cas de pollution
- Tempête
- Neige et verglas
- Plan grand froid
- Canicule et chaleur extrême
- Sismique
- Découverte engin de guerre
- Crise sanitaire
- Epizootie
- Terrorisme

5°) Lutte contre les frelons à pattes jaunes – Chenilles processionnaires

Monsieur le Maire présente le dispositif de lutte contre les frelons à pattes jaunes.

LE FRELON ASIATIQUE

Vespa velutina nigrithorax

L'INSECTE

Arrivé en France en 2004, *Vespa velutina* se propage à travers l'Europe.

LES PROIES

Spécialiste | Chasse principalement les hyménoptères sociaux. Les proportions varient suivant les habitats.

Les adultes se nourrissent de sucres. Ils chassent majoritairement en été pour nourrir les larves.

LES NIDS

Nid primaire
MARS - AVRIL
Hauteur : <2m
Taille : 7cm

Nid secondaire
JUILLET - OCTOBRE
Hauteur : >15m
Taille : 90cm

Entrée latérale caractéristique

L'HABITAT

- 49% Milieu urbain
- 42% Milieu agricole
- 8% Opportuniste | Majoritairement dans les milieux dégradés, agricoles et urbanisés.

LES ABEILLES DOMESTIQUES

La chasse en vol stationnaire assiège la ruche. L'activité des abeilles ralentit, voire s'arrête complètement.

Les colonies d'abeilles ne meurent pas mangées par les frelons mais du manque de réserve en hiver.

La colonie ne vit qu'un an et meurt en hiver, seules les reines hibernent. Les nids ne sont jamais réutilisés d'une année à l'autre.

Les impacts du frelon



Un impact sanitaire humain :

- Entre **100 et 400 cas de piqûres par an par département** (données Calvados – Manche)
- **90%** des cas de piqûres avec un nid sous **les 3 mètres de hauteur**
- **75%** des cas de piqûres avec un nid **dans les jardins ou dans les bâtiments**
- La majorité des accidents survient lors de **l'entretien des espaces verts** par un particulier, la commune, un agriculteur ou un professionnel du paysage.

Un impact sur la biodiversité :

- Une colonie de frelon à pattes jaunes consomme en moyenne **11,32kg de protéines** (insectes ou viandes) par an.
- Avec **31 403 nids détruits dans le cadre de la lutte collective** depuis 2017 dans le Calvados, cela représente **355 tonnes d'insectes consommés** à l'échelle du département si ces nids n'étaient pas détruits.
- Avec **115 715 nids détruits** dans le cadre des lutttes collectives de **Normandie**, cela représente **1 309 tonnes d'insectes** à l'échelle de la région si ces nids n'étaient pas détruits.



NE JAMAIS PIÉGER !

PIÉGEAGE INEFFICACE

- Le piégeage n'empêche pas la présence des frelons ni l'implantation des nids.
- Les populations de frelons ne sont pas impactées par le piégeage.



1 FONDATRICE ≠ 1 NID

- Plus de 90 % des reines meurent par la compétition et la sélection naturelle.
- Le piégeage, même intensif, n'augmente pas ce pourcentage.



NÉFASTE POUR LA BIODIVERSITÉ

- Les pièges tuent plus de 95 % d'insectes locaux, dont des abeilles et de nombreux autres pollinisateurs.

CONTRÔLE LOCAL

- Seuls les apiculteurs peuvent piéger dans leurs ruchers en été, le but est de diminuer la pression de prédation des frelons.

LES BONNES PRATIQUES

EN CAS DE DANGER

- Empêcher l'installation de nids primaires proches des zones d'activité.

Recommandations

- Ne pas s'approcher d'un nid.
- Rester prudent en cas d'allergie.



POUR AIDER LES ABEILLES

- Ne jamais utiliser de pesticides !
- Préserver les micro-habitats et les fleurs sauvages.
- Favoriser la diversité d'abeilles domestiques et sauvages.

Conseils

- Protéger les haies, mares, friches, etc.
- Encourager le fauchage raisonné.
- Construire des hôtels à insectes.



Le frelon asiatique s'est invité dans notre écosystème. La régulation naturelle qui s'installe n'est pas encore suffisante pour contenir les dégâts qu'il occasionne à l'apiculture et à la biodiversité.

Si vous trouvez un nid secondaire chez vous, signalez-le en mairie pour organiser sa destruction.



SOURCES

- de Haes, S., Lelander, M., Charewicz, P., Calix, C., Barbé, B., Bouché, J., Bouché, J., & de Santopadre, N. C. C. (2019). Medical consequences of the Asian wasp *Vespa velutina* invasion in southwestern France. *BMC Public Health*, 19(1), 1-6.
- Mironov, K., & Bouché, J. (2019). Impact of *Vespa velutina* on honeybees: a review. *Journal of Apiculture*, 15(1), 1-6.
- Mironov, K., & Bouché, J. (2019). Chasing the queen of the alien predator of honeybees: a water trap in the swarms comes. *Open Journal of Insects*, 2(4), 30-35.
- Mironov, K., Bouché, J., & Théry, D. (2014). Wasps entreat a new invasive predator of honeybees in Europe. *Journal of Pest Science*, 87(3), 1-6.
- Mironov, K., & Théry, D. (2017). Wasps establish their distribution at a local scale: A 5-year survey of the invasive *Vespa velutina* predator. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 15(1), 1-6.
- Bouché, J., Bouché, J., Théry, D., Andrieu, J., Mironov, K., Roussellet, E., & Villemant, C. (2019). Impact sur l'apiculture des piéges à frelon ou à guêpe de couleur orange dans le sud-ouest de la France. *Proceedings of the 10th International Symposium on Beekeeping*, 19-20.
- Bouché, J., & Théry, D. (2019). Monitoring and control modalities of a honeybee predator, the yellow-legged hornet.
- Villemant, C., Muller, F., Maudou, S., Renard, A., Charvatiat, E., & Bouché, J. (2019). *Vespa velutina* (Hymenoptera: Vespidae) et *Bombus terrestris* (Hymenoptera: Megachilidae) en France: une invasion de frelon asiatique prédateur d'abeilles. *Proceedings of the 10th International Symposium on Beekeeping*, 21-22.
- Villemant, C., Bouché, J., & de Haes, S. (2019). Le frelon asiatique sur son territoire: quel rôle pour l'apiculture? *Technologie Agricole en France*, 27(2), 1-6.

Organisation de la lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados

- convention de l'EPCI avec la FREDON pour l'animation ouvre l'accès au dispositif de lutte collective aux communes de son territoire

- convention de la commune avec la FREDON pour bénéficier de la communication pour bénéficier d'un référent local formé pour avoir accès au portail dédié au F. asiatique pour bénéficier de la subvention du CD 14

- signalement du nid en mairie par les administrés ou par les services

- enregistrement du nid sur le portail par la mairie

- validation du nid par la FREDON et/ou le référent local

- déclenchement de l'intervention

UN NID DE FRELONS ASIATIQUES ?

Je le déclare auprès de ma mairie afin de profiter du programme de lutte collective et le faire détruire par un professionnel



Le frelon asiatique a le **corps noir**, une **bande orange** au bout de l'abdomen et les **pattes jaunes**.

BONS REFLEXES !

SIGNEZ SA PRÉSENCE !

1. Allez le déclarer auprès de votre mairie !

Informations à transmettre :

- Vos coordonnées
(nom, adresse, numéro de téléphone)
- Où se trouve le nid chez vous
(dans un arbre, sur la maison,...)
- Une estimation de sa grosseur
(balle, ballon de foot...)
- La hauteur à laquelle il se trouve

Recommandations

- Ne pas s'approcher du nid
- Ne pas entrer dans un bâtiment fermé depuis longtemps
- Ne pas faire vibrer le support du nid
- Ne pas faire trop de bruit à proximité du nid

2. Une entreprise de destruction prendra contact avec vous afin de venir détruire le nid.

*Faire détruire les nids de frelons asiatiques de cette manière permet de **bénéficier d'une aide** de la part du département et de la mairie en fonction des communes.*

Pour plus d'informations fredon.fr/normandie/nos-missions/especes-enjeux-sanitaire/frelon-asiatique

Le financement de la lutte collective

EPCI

Finance le volet organisation, coordination, suivi de la lutte

- La plateforme de déclaration
- La communication
- Le standard téléphonique
- Les réunions
- La facturation
- Le référencement des entreprises
- ...

= tout le travail effectué par FREDON Normandie, en accompagnement des collectivités et leurs administrés



Les communes

Finance la destruction des nids

- Elles déclarent les nids sur la plateforme
- Elles nomment des personnes référentes
- Elles financent la majorité du coût de destruction dans le cadre de la lutte collective (= coûts mutualisés)
- Elles choisissent quelles entreprises interviennent sur leur territoire

Le Département

2025 :

Cofinance la destruction des nids :

- 17€ pour un nid sous les 10m
- 22€ pour un nid entre 10 et 25m
- 30€ pour un nid à plus de 25m

• Enveloppe départementale de 100 000€ entre 2018 et 2024.

• Avec restriction budgétaire, l'enveloppe réduite à 20 000€ en 2026 et fléchée vers l'enjeu apicole (financement agricole).

BILAN DES INTERVENTIONS POUR HERMANVILLE-SUR-MER

Année	Statut du nid									
	Nid frelons asiatiques inactif	Pas de nid	Nid détruit par la lutte collective	Autre espèce - Non gérée par la FREDON	Nid primaire	Nid frelons asiatiques détruit hors lutte collective	Fausse déclaration	Impasse technique	Nid déclaré après la campagne	TOTAL DECLARATION
2019	1	2	8	1	0	0	1	0	0	13
2020	0	1	15	0	0	0	0	0	0	16
2021	1	2	13	0	0	0	0	0	0	16
2022	0	8	14	2	0	0	0	0	1	25
2023	0	5	22	5	2	4	2	0	0	40
2024	0	4	26	2	0	1	0	1	0	34
2025	0	5	27	3	0	0	0	0	0	35

Année	Type d'intervention réalisée				TOTAL NID DETRUIT
	Déplacement sans intervention	Nid de frelons asiatique détruit < 10m	Nid de frelons asiatique détruit > 10m et < 25m	Nid de frelons asiatique détruit > 25m	
2019		2	5	3	10
2020		0	12	3	15
2021		1	12	1	14
2022		6	9	5	20
2023		11	20	2	33
2024		4	16	10	30
2025		0	22	4	26

Année	Type d'intervention réalisée				TOTAL NID DETRUIT
	Déplacement sans intervention	Nid de frelons asiatique détruit < 10m	Nid de frelons asiatique détruit > 10m et < 25m	Nid de frelons asiatique détruit > 25m	
2019	2	5	3	0	10
2020	0	12	3	0	15
2021	1	12	1	0	14
2022	6	9	5	0	20
2023	11	20	2	0	33
2024	4	16	10	0	30
2025	0	22	4	1	26

Il précise que le site de déclaration de nids de frelons devrait ouvrir vers la mi-juin 2026.

Chenilles processionnaires

Monsieur le Maire-adjoint informe le conseil d'une recrudescence des chenilles processionnaires sur la Normandie, notamment dans l'Eure et la Seine Maritime. De nombreuses personnes ont été exposées aux poils urticants ainsi que les animaux. Une vigilance est donc nécessaire, également suivie de près par l'ARS Normandie.

6 °) Atlas de la biodiversité

Madame le Maire adjoint en charge de la biodiversité fait un point d'avancement sur l'atlas de la biodiversité.

1.Évolution de la stratégie "Taxons" : Une approche par milieux

Alors que le groupe de travail craignait initialement de choisir des pistes trop vastes, Anaïs Jardin (CPIE Vallée de l'Orne) a conseillé la commune d'élargir son approche. Le groupe de travail a validé cette orientation.

Plutôt que de s'enfermer sur trois espèces cibles, nous basculons sur une approche par grands milieux. Cela permettra d'étudier la faune et la flore sous toutes leurs formes (incluant les amphibiens, mammifères, etc.) sans fermer de portes.

Les 4 axes retenus :

- Le milieu littoral (Dunes et haut de plage) : Étude globale de l'avifaune (oiseaux marins, dont le Gravelot à collier interrompu) et de la flore spécifique de haut de plage (ex : chou marin).
- Les milieux humides (Le marais) : Inventaire de la flore ainsi que des amphibiens, reptiles et oiseaux d'eau qui y vivent.
- Les milieux prairiaux et agricoles (Bords de champs et pelouses anciennes) : Étude des structures bocagères, de la flore urbaine (parcs, cimetière), des champignons et des petits mammifères (chauves-souris, hérissons...).
- Les invertébrés au global : Inventaire général avec un focus particulier sur les papillons pour lancer les sciences participatives.

Point de vigilance budgétaire : le seul risque « à ratisser » aussi large dès le départ est de devoir revoir nos ambitions à la baisse et d'opérer des arbitrages si le coût des études s'avère trop élevé pour notre budget.

2. Enveloppe budgétaire et Devis

Ce qui était prévu : Obtenir l'ensemble des devis des partenaires d'ici le conseil du 29 juin.

Situation actuelle : pour simplifier la correspondance, Anaïs Jardin (CPIE) se charge elle-même de centraliser et de demander les devis auprès des différentes associations partenaires (GONm, CBN, etc.).

3. Retours du questionnaire : Attentes des habitants

Les résultats de notre enquête publique légitiment nos choix de milieux et d'animations. Sur 73 répondants, 56 sont prêts à s'impliquer concrètement (77 %).

Les grandes tendances :

- Le format plébiscité : Les habitants veulent de l'accessible et de la proximité. Le format « j'observe depuis chez moi ou en balade et je transmets » est prépondérant.
- Top des protocoles souhaités : Le suivi des papillons arrive en tête (42 % d'intérêt), suivi par l'inventaire des oiseaux nicheurs (23 %) et les points d'écoute ornithologique (22 %).
- Les lieux prioritaires pour les habitants : La plage et le cordon dunaire se détachent très largement (89 % de mentions), suivis par les marais (52 %) et les parcs/jardins (55 %). La plaine agricole reste marginale (8 %).

Priorisation des enjeux (avis des répondants) :

- Priorité absolue (> 85 % de mentions) : Les milieux littoraux, le bocage, les zones humides, les oiseaux nicheurs et le gravelot.
- Espèces exotiques envahissantes (74 %) : Fort intérêt qui justifie un volet sensibilisation et un inventaire ciblé sur certaines plantes envahissantes.
- Espèces méconnues (48 %) : Les champignons (Hygrocybes) ou les insectes des bords de chemins divisent les habitants. Le potentiel scientifique reste intact pour le CBN, mais un effort de médiation sera nécessaire pour expliquer leur intérêt.

4. Prochaines échéances

Mardi 23 juin à 18h30 : Prochain Groupe de Travail. L'ordre du jour portera en grande partie sur le projet de verger, un espace identifié comme majeur pour la biodiversité communale.

Lundi 29 juin : conseil municipal de validation finale des taxons et du budget, après notre point de cadrage financier avec le CPIE.

7°) Informations du maire et des adjoints au maire

- **Programme des cérémonies des 5 et 6 juin 2026.**
 - o 5 juin 18h00 – Cimetière britannique : Cérémonie commune avec Colleville-Montgomery en hommage aux 177 soldats français du Commando Kieffer.
 - o 20h15 – La Brèche Parade des véhicules militaires et civils.

- 6 juin - 10h30 - *Place du Courbet* « Hermanville-Sur-Mer commémore le débarquement et manifeste pour la paix » en présence de délégations étrangères.
 - 11h15 – Place Félix Faure : Hommage aux marines alliées et marchandes.
 - 14h00 : Concert de cornemuses – aubade des B.O.W.U.
 - 19h00 – Cimetière britannique - Cérémonie en présence de la 3ème Division d'Infanterie Britannique : hommage et recueillement en mémoire des soldats. Hymnes chantés par les enfants, dépôt de fleurs sur les tombes par les enfants.
- **Réunion de présentation entre les élus, le personnel communal et le personnel communautaire** le jeudi 4 juin à 9h15 au restaurant scolaire.
 - **Commission administration générale et finances** : installation de la commission le lundi 22 juin à 20h00 en mairie.
 - **Prochain conseil** : vendredi 5 juin à 8h00 à la FERME pour la désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain.
 - **Retour sur la soirée de sensibilisation aux dons** : soirée très intéressante mais décevante quant à la fréquentation.
 - **Collecte de sang** : le lundi 10 août à la FERME
 - **Distribution de l'agenda** de l'été prévu vers le 20 juin, et distribution de la prochaine lettre d'informations et de l'agenda culturel en septembre.
 - 19 au 21 juin : **Festival Eté Zic**
 - **Samedi 5 septembre 2026** : Fête des associations, apéro village et inauguration espace Lilio DUVAL.

8°) Questions diverses

Laurence LECONTE demande s'il est possible de revoir la signalisation des terrains de foot car elle est régulièrement interrogée par des usagers qui empruntent la Grande rue. Monsieur le Maire lui répond que le stade est indiqué en haut du bourg, rue de la Canardière. Le sujet de la signalétique sera entièrement examiné lors d'une commission dédiée afin de préparer son remplacement l'année prochaine.

Prochains conseils municipaux

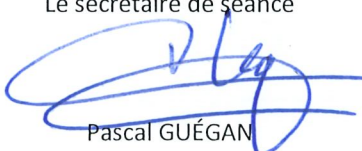
- Vendredi 5 juin 2026 à 8h00 à la FERME – désignation des délégués pour les élections sénatoriales présence de tous les adjoints et conseillers requise.

Fin du conseil : 21h25

Le Maire

 Pierre SCHMIT



Le secrétaire de séance

 Pascal GUÉGAN